

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Jeudi 2 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 2 novembre, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRET Daniel.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 octobre 2023

Présents : **BARRET** Daniel, **LAVOREL** Virginie, **BENAÏM** Fadiene, **SKUP** Pascal, **PARADIS** Stéphane, **DUFAT** Cécile, **GONIN** Martine, **LUNARDI** Charlotte, **SAURA** Cyril, **NUGUET** Frédéric, **BARIOZ** Michel, **RIOUX** Marjorie, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia.

Excusée : **GRENIER** Michelle, donne pouvoir à **SKUP** Pascal

Secrétaire : **DUFAT** Cécile.

Ouverture de la séance à 19 h04

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 octobre 2023 à l'unanimité, après modification du compte rendu de la délibération concernant le TE 38 : Afin de pouvoir réaliser les travaux d'enfouissement de la rue du village et de la rue de l'école, le TE38 demande de délibérer afin de lui permettre d'inscrire ces travaux dans son budget, remplace le TE38 demande de délibérer afin de valider les travaux et lui permettre d'inscrire ces travaux dans son budget.

1/ DELIBERATIONS

REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES

Cette délibération concerne la mise en place de remboursement des frais de déplacement pour les agents utilisant leur véhicule personnel, pour :

- Les visites médicales
- Les formations
- Les ordres de mission occasionnels extérieurs à la commune.

Cette délibération est proposée au vote avec plusieurs modifications à effectuer : Les frais de repas seront remboursés dans la limite de 14 € maximum, sur justificatifs, et hors remboursement par le CNFPT.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2/ QUESTIONS DIVERSES

Avant de commencer les questions diverses, Monsieur le Maire souhaite bienvenue à notre nouveau conseiller municipal, Michel Barioz. En effet, Benjamin LUNARDI a démissionné pour des raisons professionnelles et dans l'ordre de la liste électorale, ni Monsieur Vincent BERTELLI, ni Madame Claire RODOT n'ont souhaité prendre la place vacante.

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Jeudi 2 novembre 2023

- Inondation dans la Creuse : À la suite d'un débordement émanant de deux champs cultivés sur le chemin de Chamont, le ravinement a provoqué une chute de terrain nécessitant l'intervention des élus pour barrer la route, le bord étant devenu dangereux. Trois devis seront demandés pour un enrochement afin de stabiliser la voirie sur cette partie. Frédéric Nuguet suggère d'effectuer une déclaration de sinistre auprès de notre assureur. Dont acte.
- Gendarmerie : Le commandant de Gendarmerie de Bourgoin-Jallieu est venu pour faire un point sur la commune. Il est possible de demander une intervention pour le harcèlement scolaire. Fadine BENAÏM se rapproche de la directrice de l'école. Concernant les manifestations sur la commune, il n'y a aucune obligation de fouille mais laissée à l'appréciation de l'organisateur, étant entendu que sa responsabilité est engagée.
- Demande de la commune de St Chef : Une demande nous a été faite de participer financièrement à la couverture des terrains de tennis de St Chef. A l'unanimité, les élus se sont prononcés défavorablement sur cette question. Nous avons un terrain sur la commune et nos finances ne nous permettent pas de participer.
- Donation terrains de Madame Berliat : Comme le droit le lui permet, Monsieur Didier Page, exploitant des terrains, s'est porté acquéreur pour l'euro symbolique des terrains en donation de Madame Berliat sur Soleymieu.
- 1 arbre, 1 habitant, 1 naissance : 10 arbres ont été commandés pour ce projet et seront plantés après la Ste Catherine.
- Matériel : Rendez-vous est pris pour le changement de camion de la commune pour un camion benne, le plus rapidement possible avec reprise de l'ancien camion. En janvier, un autre rendez-vous sera pris pour un véhicule électrique publicitaire gratuit. Seuls l'assurance, le carburant et l'entretien seront à charge de la commune.
- Un rapprochement des départements de l'ain et de l'isère se fait pour la construction d'un pont. L'étude est terminée et le rendu se fera à la maison du département.
OGEC : Nous avons reçu une demande de paiement de la part de fonctionnement d'une école privée de Morestel où sont scolarisés 5 enfants de la commune. Cette quote-part étant obligatoire, nous allons la payer. Cela représente un budget assez conséquent.
Clés perdues : Une déclaration d'assurance a été faite par le Comité des Fêtes et l'expert a été reçu, en présence de Monsieur le Maire. Malheureusement, au vu des éléments notifiés par le Comité des fêtes, il est fort probable que le devis ne soit pas honoré. Nous devons néanmoins changer l'ensemble des serrures de la commune pour éviter les entrées intempestives dans les locaux.
- Fêtes de fin d'année : Menu du repas du 11 novembre préparé par Madame Barret et Monsieur Paradis. Le 8 décembre, nous aurons le plaisir de recevoir nos amis italiens du jumelage. De nouvelles illuminations ont été commandées.

Séance levée à 20h26